

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 25 Juin 2025
(Convocation du 17 mai 2025)*

Présents : Marjorie Dumontoy, Jacques Duplessis, Jean-Pierre Guillemin, Juliette Grolée, Laetitia Chocat-Payet, Florent Maurin et Julien Paillart

Excusés : Camille Tramard (Julien Paillart)

Secrétaire de séance : Julien Paillart

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour :
Compte rendu du RDV en banque pour demande d'emprunt.

Ouverture de la séance : 18h45

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Mai 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Mai 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2. Délibération : Subvention DETR Chapelle de Collonges

Juliette Grolée nous présente les modifications qui ont été apportées sur la demande de subvention au titre de la DETR. Ces modifications concernent des ajustements de montant de travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la mise à jour de la demande de subvention

3. Délibération : réfection du chemin de la Fontaine à Collonges

Plusieurs devis pour la réfection du Chemin de la fontaine ont été demandés à l'entreprise Eurovia. Après débat, le Conseil Municipal choisi de refaire le chemin de la Fontaine avec un enrobé de couleur gris clair plutôt que noir, pour un montant de 12 749.76 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour que l'entreprise Eurovia réalise les travaux du Chemin de la Fontaine en même temps que ceux qui seront réalisés sur les routes du hameau de Chevagny.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, la délibération pour la réalisation des travaux de réfection du Chemin de la Fontaine à Collonges

4. Transports scolaires

Florent Maurin rend compte des différents rendez-vous qui ont eu lieu ces dernières semaines. Suite à la pétition signée par les parents et les usagers des transports scolaires maternelle/primaire suite au courrier du département indiquant la suppression de 2 arrêts de car scolaire sur la commune de Lournand.

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional en charge des transports, Monsieur Neugnot, est venu rencontrer les élus et les représentants des parents d'élèves le samedi 07 juin 2025.

Les justifications avancées par M. Neugnot n'ont pas convaincu les élus et les usagés.

Un autre rendez-vous a donc été convenu avec les services de la Région pour étudier, sur le terrain, les propositions d'implantation des arrêts de car scolaire sur Chevagny, Collonges et La Chaume faites par les élus de Lournand.

Lors de ce dernier rendez-vous les éléments suivants ont été vus :

- **Chevagny** : Validation de l'implantation de l'arrêt de car scolaire (maternelle/primaire) Route de Chevagny, à l'angle avec le Chemin des Pins.
- **Collonges** : Validation de l'implantation de l'arrêt de car scolaire (maternelle/primaire) Route de Collonges, devant la Maison des Assistantes Maternelles.
- **La Chaume** : La Région souhaite supprimer cet arrêt car le car est obligé de faire un demi-tour pour reprendre sa tournée. A ce stade la Région n'a pas retenu les propositions de la commune pour conserver l'arrêt tout en évitant au car de faire un demi-tour.

5. Point sur l'avancement du projet de remplacement de la chaudière du bâtiment Ecole/Mairie/Salle communale/logements

Le bureau d'étude retenu pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'implantation de la chaudière à pellets, Manergy, a réalisé sa première visite du site le 07 mai 2025.

Le rapport d'étude n'est pas disponible à la date du Conseil. Il sera diffusé aux membres du conseil dès que possible pour en discuter lors de la prochaine réunion du Conseil.

6. Point sur l'avancement du projet d'aménagement du bourg de Lournand

Le cabinet Ejo et un cabinet de géomètre ont réalisé en mai les visites de terrain.

Julien PAILLART et Florent Maurin ont présenté aux membres du Conseil les éléments de l'esquisse fournis par le cabinet Ejo le 24 juin.

Le document a été transmis par mail aux membres du Conseil pour que chacun puisse faire ses remarques avant la fin d'été.

Une demande de subventions au titre des amendes de Police a été transmise le 27 juin 2025.

Un point d'avancement de ce projet sera présenté en Conseil régulièrement.

7. Compte-rendu du rendez-vous de Madame le Maire avec une agence bancaire

Madame Le Maire a sollicité auprès d'une agence bancaire un rendez-vous pour définir les conditions d'emprunts de la commune. A ce jour, la commune n'a plus d'emprunt en cours.

La commune souhaite emprunter pour les projets suivants : travaux divers et de voirie, achat d'un camion-benne et d'un mini tracteur, travaux de remplacement de la chaudière du bâtiment communal.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de solliciter un rendez-vous auprès d'une autre agence bancaire pour avoir des éléments de comparaison.

8. Questions diverses :

- La commune a fait l'acquisition d'un camion-benne pour un montant de 12 999 euros HT.
- Festival de Lournand : la 23ème édition du festival aura lieu du 22 au 27 juillet. La commune a convenu avec les organisateurs que les véhicules soient orientés vers le Chemin de Bourges lorsque les festivaliers quitteront Lournand.
- Julie Lemeunier, Institutrice à Lournand et Directrice de l'école quitte ses fonctions le 04 juillet 2025. La commune lui offrira, à l'occasion de la Kermesse de l'école, un panier garni en remerciement de son implication durant les quinze années passées à Lournand et au RPI.
- Murs de soutènement sur le territoire communal : un nouveau recensement des effondrements de murs de soutènement sera prochainement réalisé par Florent Maurin afin de définir un budget global de travaux pour leur réfection.
- Un habitant s'est plaint de la présence d'enfants dans le lavoir de Collonges à l'occasion d'une fête d'anniversaire organisée par des parents.
Le Conseil Municipal rappelle que les lavoirs peuvent être utilisés par les habitants pour se rafraichir ou s'y baigner tout en précisant que, d'une part, l'eau n'est pas potable et que, d'autre part, qu'il ne faut pas gêner les installation de pompage installées par les éleveurs. La mairie se retire de toutes responsabilités.
- Florent Maurin présente le mobilier urbain envisagé sur le terrain communal situé en contre-bas de la place de la Mairie. Il s'agit de tables, de bancs et d'une table de ping-pong. Leur installation est prévue après le Festival de Lournand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

